

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 1999

### TABLE DES MATIÈRES

<b>DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES.....</b>	<b>2</b>
1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ.....	2
2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE .....	3
<b>DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES .....</b>	<b>5</b>
1 - SERVICE LÉGISLATION .....	5
2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES.....	6
3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS.....	8
4 - SERVICE CONTENTIEUX .....	13
5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE.....	14
<b>DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS .....</b>	<b>15</b>
<b>DIVISION IV: DOMAINES .....</b>	<b>19</b>
<b>DIVISION V: INFORMATIQUE.....</b>	<b>20</b>
<b>DIVERS.....</b>	<b>22</b>
ESKORT .....	22
REGISTRE DE COMMERCE .....	23
GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS.....	23

# ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

## DIVISION I: AFFAIRES GÉNÉRALES

### 1 - SERVICE PERSONNEL, BUDGET, COMPTABILITÉ

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 rédacteur, 2 employés)

L'effectif au 31/12/99 de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines est le suivant:

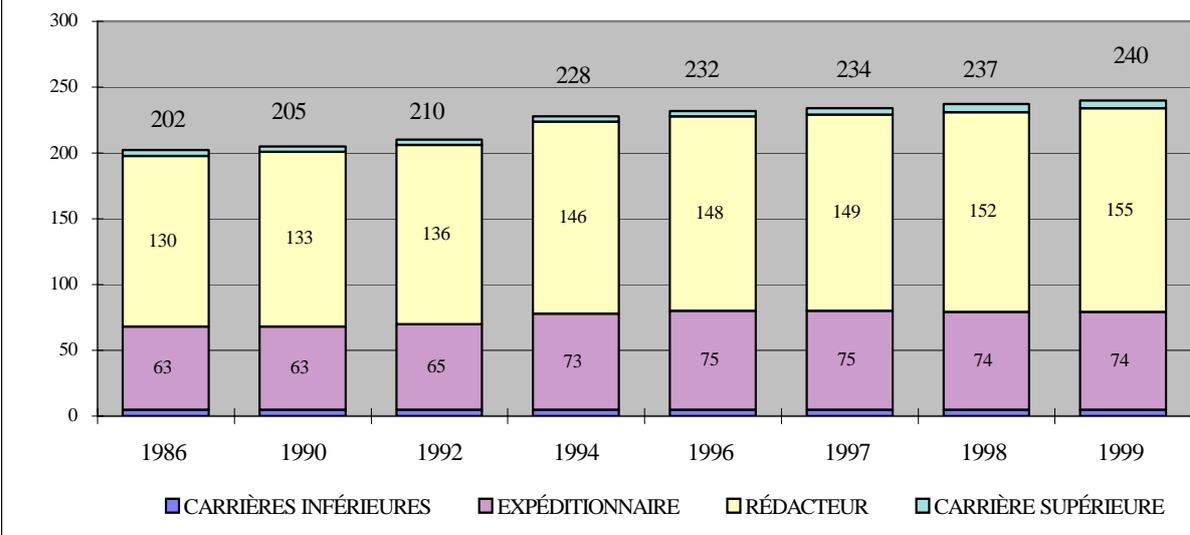
carrière	nombre	(%)	m	%	f
supérieure	6 <sup>1</sup>	(2,50)	100		0
rédacteur	155	(64,58)	63		37
expéditionnaire	74	(30,83)	55		45
garde des domaines	1	(0,42)	100		0
garçon de bureau	4	(1,67)	50		50
<b>total fonctionnaires</b>	<b>240</b>	<b>(100,00)</b>	<b>63</b>		<b>37</b>
<b>employés</b>	<b>28</b>	<b>(100,00)</b>	<b>22</b>		<b>78</b>
<b>ouvriers</b>	<b>4</b>	<b>(100,00)</b>	<b>100</b>		<b>0</b>

Il faut y ajouter:

- 7 employés (engagés en partie avec un "contrat à durée déterminée") pour remplacer des fonctionnaires qui sont en congé pour travail à mi-temps ou sans traitement;
- 7 employés de la division des auxiliaires temporaires (DAT) et 25 femmes de charge.

En 1999, aucun **renforcement de personnes** n'a été accordé par le Gouvernement en attendant le renforcement substantiel au Budget 2000.

**ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES FONCTIONNAIRES**  
de 1986 à 1999 (répartition selon les carrières)



<sup>1</sup> un poste en est encore vacant ; il est prévu de le pourvoir d'un titulaire au courant de l'année 2000

## **2 - SERVICE FORMATION, RELATIONS AVEC LE PUBLIC, RÉFORME ADMINISTRATIVE**

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang)

### **FORMATION**

#### **Formation sur le plan national**

*La formation générale (à l'Institut National d'Administration Publique – I.N.A.P., ancien I.F.A.)*

4 fonctionnaires de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines dispensent des cours à l'I.N.A.P. dans le cadre de la formation générale des stagiaires (branche : régime fiscal du Luxembourg).

#### *La formation spéciale en vue des examens*

Les cours concernant la formation spéciale, tenus en vue de la préparation aux examens de fin de stage et de promotion des carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur, ont été suivis par quelques 40 fonctionnaires comme suit:

- Droit civil - cycle 1 (Me Penning, 12 séances à 3 heures) : 11 rédacteurs-stagiaires et 14 expéditionnaires.
- Successions (M. Scharfhausen, 7 séances à 3 heures), enregistrement (M. Walch, 13 séances à 3 heures), taxe sur la valeur ajoutée (Mlle Ries, 12 séances à 3 heures) : 15 rédacteurs-stagiaires.
- Comptabilité commerciale - cycle 2 (M. Medernach, 13 séances à 3 heures) : 13 rédacteurs
- Successions (M. Scharfhausen, 5 séances à 3 heures), enregistrement (M. Walch, 8 séances à 3 heures), taxe sur la valeur ajoutée (Mlle Ries, 8 séances à 3 heures) : 7 expéditionnaires-stagiaires.

#### *La formation continue*

En vue de l'installation du logiciel d'audit ESKORT, des cours ont été organisés au CIE pour quelques 70 fonctionnaires et employés.

133 agents ont assisté aux cours concernant la formation continue offerts par l'I.N.A.P. Tous ces cours ont été en relation directe avec des tâches assumées par les agents respectifs. Il faut relever qu'il y a eu une très forte concentration sur les cours en micro-informatique (107 participants) suite à l'informatisation poussée de notre administration.

#### **Activités prévues pour 2000**

L'organisation de cours en matière de formation continue concernant les *procédures de contrôle*, respectivement *l'audit bilantaire et le dépistage de la fraude* se fera avec la collaboration de l'I.N.A.P., d'autres cours sur *l'assistance mutuelle* et les *procédures de recouvrement* sont prévus.

\* \* \* \* \*

Au titre de la formation du personnel, il y a lieu de rappeler deux nouveaux règlements grand-ducaux du 9/07/1999, l'un *fixant les programmes de la formation spéciale pour les carrières de l'expéditionnaire et du rédacteur* et l'autre *fixant les conditions de nomination définitive et de promotion du personnel de l'administration de l'enregistrement et des domaines et arrêtant les programmes ainsi que les modalités d'appréciation des résultats des examens de fin de stage et de promotion*: à l'instar de ce qui fonctionne à l'Administration des Contributions directes et à l'Institut National d'Administration Publique, l'administration de l'Enregistrement et des Domaines a décidé de ne plus examiner l'ensemble des matières en

une seule et unique session, mais d'introduire des examens partiels échelonnant de la sorte le volume à étudier.

Une autre conséquence de cette réforme a été la création du nouveau "*Service Formation, Réforme administrative et Relations avec le Public*" au sein de la *Division Affaires Générales* de la Direction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1998.

\* \* \* \* \*

Sous la tutelle du *Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative*, du *Ministère de l'Éducation nationale* et en collaboration avec quelques autres grandes administrations, le Service Formation travaille sur la réorganisation du concours d'admission et la préparation y relative dans le cadre de l'enseignement secondaire.

### **Formation sur le plan international**

Au courant de 1999, 16 fonctionnaires de notre administration ont participé à des échanges et séminaires organisés sur le plan européen.

La Commission Européenne (DG XXI) a remplacé en 1998 le programme MATTHAEUS-TAX (créé en 1991 en vue de la formation continue des fonctionnaires de la fiscalité indirecte à l'aide d'échanges, de séminaires, de cours linguistiques et de modules de formation européens à intégrer dans les programmes de formation nationaux) par le programme FISCALIS, tout en le complétant par de nouveaux objectifs qui sont l'organisation de contrôles multilatéraux et l'amélioration des systèmes d'échanges d'informations. Ce programme concerne les administrations T.V.A. et accises des 15 États membres et en partie celles des 11 pays associés de l'Europe centrale et orientale (PECO).

Dans le cadre de ce programme, 2 fonctionnaires de notre administration ont été envoyés à l'étranger pendant deux semaines et 11 fonctionnaires originaires des États membres et des pays associés ont fait un stage de 15 jours au Luxembourg. - Depuis 1991, 37 fonctionnaires luxembourgeois de la T.V.A. au total ont visité des administrations à l'étranger et 48 fonctionnaires européens ont fait la connaissance de notre administration.

12 fonctionnaires ont assisté à des séminaires FISCALIS concernant les sujets 'procédures de contrôle', 'organisation de contrôles multilatéraux', 'secteurs à risques', 'fraude carrousel', 'collaboration des administrations T.V.A. et accises' et 'ventes à distance'.

\* \* \* \* \*

Dans le cadre de la formation continue, un séminaire international sur le logiciel ESKORT (programme informatique d'aide au contrôle en matière de T.V.A.) a été organisé en juin par notre administration. Quelques 30 représentants de 10 pays utilisateurs s'étaient réunis pour échanger leurs expériences avec ESKORT. En même temps les responsables de la division T.V.A. (Direction et services d'exécution), ainsi que les représentants du Ministère des Finances et des Administrations des Contributions directes et des Douanes et Accises ont assisté aux conférences et workshops.

### **RELATIONS AVEC LE PUBLIC**

Le Service des Relations publiques est contacté pour demander des informations sur toutes sortes de problèmes. Ces appels innombrables sont passés en cas de besoin aux bureaux compétents qui en soi constituent tous un **point de contact** pour le public.

Une dizaine d'étudiants se sont présentés pour avoir des renseignements en vue de préparer leur mémoire de fin d'études universitaires.

Dans différentes conférences de presse, l'administration a présenté ses efforts de modernisation et d'informatisation:

- lors du séminaire ESKORT où tous les pays utilisateurs étaient réunis ; le logiciel a été installé en 1999 en vue d'une amélioration des procédures de contrôle en matière de T.V.A.,
- lors de l'échange d'une douzaine de fonctionnaires européens dans le cadre du programme *FISCALIS* en vue d'une meilleure collaboration entre les administrations européennes, et
- lors des actions particulières contre les sociétés fictives (sociétés boîte aux lettres) et des demandes de mise en faillite d'assujettis non solvables.

## **RÉFORME ADMINISTRATIVE**

Après l'aménagement d'un **guichet d'accueil** au bâtiment Bourbon (Luxembourg-Gare, 7, rue du Plébiscite : bureaux T.V.A.), un deuxième guichet a été construit au bâtiment Guillaume (Direction) au cours de l'année 1999 ; en ce qui concerne les petites unités de campagne, le besoin d'un bureau d'accueil n'existe pas.

Notre administration a fourni les informations demandées par le *Service Information et Presse* du Ministère d'État en vue de la préparation d'un site sur Internet.

Dans ses efforts de simplifier les procédures ou de les rendre plus transparentes, l'administration a l'intention d'éditer un texte de vulgarisation des dispositions légales à l'instar e.a. de la brochure '*Ce qu'il faut savoir au sujet de la T.V.A.*'

- relatives au taux de faveur du droit d'enregistrement en matière d'habitation à bon marché (HBM)
- et en ce qui concerne le remboursement de la T.V.A. en matière de logement.

## **DIVISION II: T.V.A. ET IMPÔTS SUR LES ASSURANCES**

### **1 - SERVICE LÉGISLATION**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 contrôleur, 2 rédacteurs principaux)*

#### **A) Travaux réalisés en 1999**

Les travaux du *Service Législation* se résument comme suit:

1° Élaboration des textes suivants:

- règlement grand-ducal du 16 juin 1999 relatif à l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée des opérations à l'exportation en dehors de la Communauté, des livraisons intracommunautaires de biens et d'autres opérations;
- loi du 24 décembre 1999 modifiant et complétant la loi du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
- règlement grand-ducal du 24 décembre 1999 portant, pour l'application de la taxe sur la valeur ajoutée, détermination du lieu de certaines prestations de télécommunication;

textes qui ont eu pour objet notamment

- d'actualiser la réglementation déterminant les limites et les conditions d'application des exonérations prévues par l'article 43, paragraphe 1 de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;

- de transposer dans la loi nationale la directive 98/80/CE du Conseil du 12 octobre 1998 complétant le système de taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la directive 77/388/CEE – Régime particulier applicable à l'or d'investissement;
- de transposer en droit national la directive 1999/59/CE du Conseil du 17 juin 1999 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime de taxe sur la valeur ajoutée applicable aux services de télécommunications;
- d'introduire des mesures conformément à l'article 28, paragraphe 6 de la directive 77/388/CEE telle que cette directive a été modifiée par la directive 1999/85/CE du Conseil du 22 octobre 1999 modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la possibilité d'appliquer à titre expérimental un taux de TVA réduit sur les services à forte intensité de main-d'œuvre.

Il paraît indiqué, dans ce contexte, de relever que toutes les directives adoptées par le Conseil de l'Union européenne en matière de T.V.A. ont été transposées en droit national.

- 2° Émission de circulaires administratives commentant les nouvelles dispositions légales et réglementaires reprises sub 1°;
- 3° Mise à jour de la codification des textes légaux et réglementaires;
- 4° Examen des questions de principe et d'interprétation;
- 5° Formation (cours spéciaux au sein de l'administration et cours à l'Institut National d'Administration Publique).

## **B) Travaux envisagés pour 2000/2001**

Au niveau de la législation nationale, les travaux à faire consisteront en premier lieu dans la transposition des mesures qui seront prises au niveau communautaire.

En outre, il est notamment prévu d'apporter certaines modifications à des règlements grand-ducaux pris en exécution de la loi TVA, en vue, entre autres, de renforcer les moyens de lutte contre la fraude.

## **2 - SERVICE RELATIONS INTERNATIONALES**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang)*

Dans le domaine des relations internationales, les réunions qui ont eu lieu en 1999 au niveau de l'Union européenne ont eu pour objet:

- 1° l'examen, au sein du Comité Consultatif des ressources propres, des problèmes relatifs au calcul des ressources propres T.V.A. et des prévisions des recettes;
- 2° l'examen, dans le cadre du Comité Consultatif de la T.V.A., des problèmes découlant de l'application de la 6<sup>ème</sup> directive T.V.A.;
- 3° l'examen, au sein du Groupe de Travail N° I, des problèmes TVA qui se posent en matière de commerce électronique et des solutions éventuelles à y apporter, et ceci suite aux réunions des sous-groupes 1), 2) et 3) du Groupe de Travail N° I;
- 4° l'examen, au sein du Comité permanent en matière de Coopération administrative dans le domaine de la fiscalité indirecte (SCAC), des problèmes relatifs au fonctionnement du réseau informatisé V.I.E.S., à la coopération administrative, à l'assistance mutuelle de

recouvrement entre les États membres de l'Union européenne et à la mise en œuvre du programme d'action communautaire visant à améliorer les systèmes de fiscalité indirecte du marché intérieur (programme FISCALIS);

- 5° l'examen, au sein du sous-comité anti-fraude (SCAF) des problèmes relatifs au renforcement de la coopération entre les États membres de l'Union européenne et entre eux et la Commission dans la lutte contre la fraude à la T.V.A.;
- 6° l'examen, au sein du sous-comité formation FISCALIS (SCAT) des problèmes relatifs à la formation des fonctionnaires dans les États membres et les pays associés de l'Europe centrale et orientale (PECO);
- 7° la discussion au Groupe des Questions Financières et au Groupe des Attachés Fiscaux
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant, en ce qui concerne le taux normal, la directive 77/388/CEE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée;
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la possibilité d'appliquer à titre expérimental un taux de T.V.A. réduit sur les services à forte intensité de main-d'œuvre;
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CE en ce qui concerne le régime de T.V.A. applicable aux services de télécommunications;
  - de la proposition de directive modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8<sup>ème</sup> directive T.V.A. et harmonisation du droit à déduction);
  - de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la détermination du redevable de la taxe sur la valeur ajoutée;
  - de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système du financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane, et relative à la taxe sur la valeur ajoutée et à certains droits d'accise;
  - de demandes de dérogations (sixième directive T.V.A. - article 27) introduites par certains États membres.

Une participation de l'administration a également été assurée

- aux réunions du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE ainsi que du Groupe de Travail n° 9 sur les impôts sur la consommation;
- à une réunion conjointe des Directeurs Généraux de la Douane et de la Fiscalité Indirecte au niveau de la Commission européenne;
- à une table ronde organisée par la Commission européenne avec les membres du Groupe de Travail N° I et des représentants du secteur économique et ayant pour objet la taxation (TVA) du commerce électronique;
- à différents séminaires organisés par les services de la DG XXI de la Commission européenne dans le cadre de la perception de la T.V.A. et des procédures de contrôle;
- au groupe ad hoc en matière de lutte contre la fraude fiscale.

## Travaux envisagés pour 2000/2001

Les délégués de l'administration participeront, entre autres, au niveau de la Commission (Groupe de Travail N° I) et du Conseil (Groupe des Questions Financières et Groupe des Attachés fiscaux) aux réunions

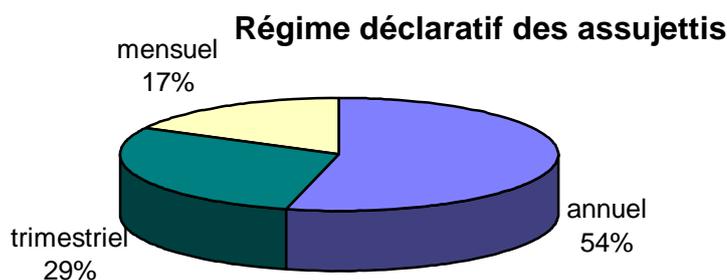
- qui continueront la discussion
- . de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne le régime du droit à déduction de la taxe sur la valeur ajoutée (abolition de la 8<sup>ème</sup> directive T.V.A. et harmonisation du droit à déduction);
- . de la proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne la détermination du redevable de la taxe sur la valeur ajoutée;
- . de la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 76/308/CEE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances résultant d'opérations faisant partie du système du financement du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, ainsi que de prélèvements agricoles et de droits de douane, et relative à la taxe sur la valeur ajoutée et à certains droits d'accise;
- qui entameront la discussion de toute proposition de directive du Conseil que la Commission européenne proposerait en matière de commerce électronique et de régime définitif T.V.A.

### 3 - SERVICE ORGANISATION ET INSPECTION DES SERVICES D'IMPÔTS

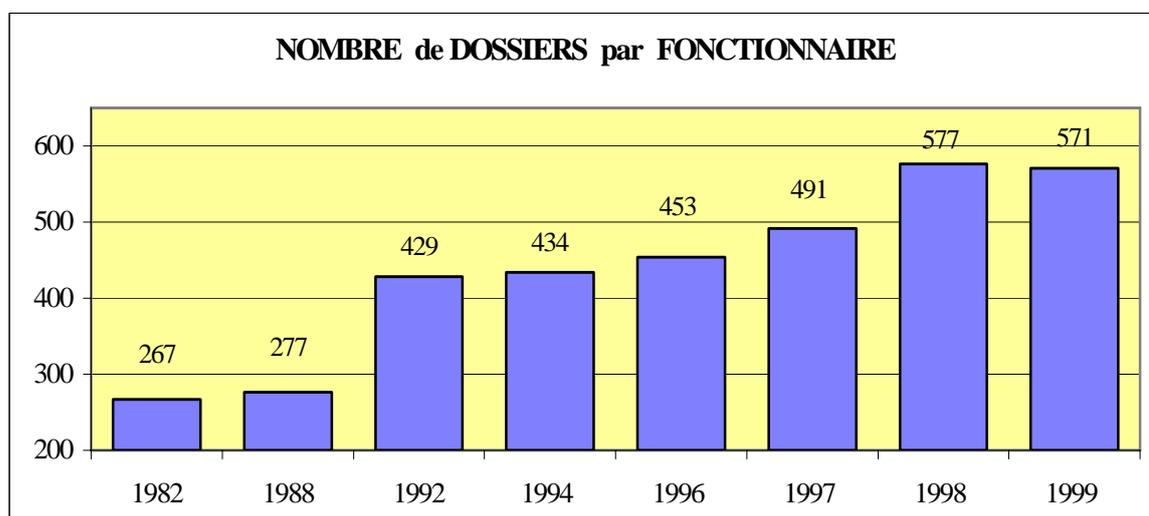
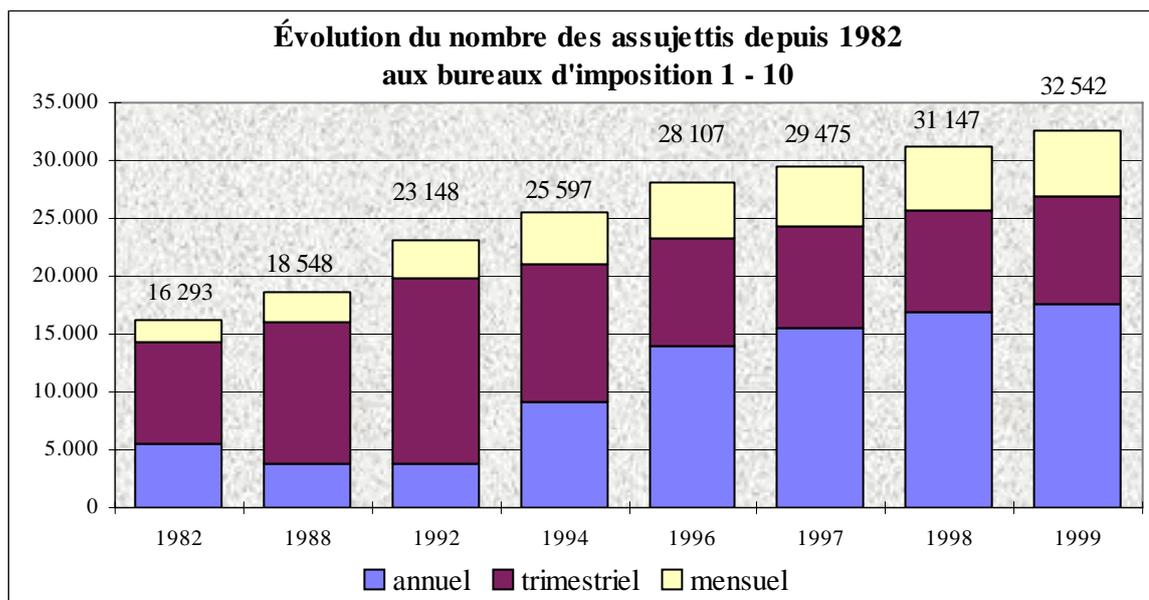
(2 inspecteurs de direction 1<sup>ers</sup> en rang, 1 inspecteur de direction)

**Nombre d'assujettis à la T.V.A.** inscrits dans les bureaux d'imposition 1 - 10 à Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch/Alzette, classés selon leur chiffre d'affaires dans le régime de la

déclaration annuelle (moins de 4,5 millions de LUF):	17 539
déclaration trimestrielle (entre 4,5 et 25 millions de LUF):	9 374
déclaration mensuelle (plus de 25 millions de LUF):	<u>5 629</u>
nombre total à la fin de l'année:	<u>32 542</u>



En analysant l'évolution du nombre des dossiers depuis 1982, on constate qu'il a doublé dans ces dix-huit ans. Le personnel a légèrement diminué de 61 à 57 fonctionnaires et employés. Étant donné que le sous-effectif ne peut pas être compensé par la seule installation d'un système informatique performant, le Gouvernement a prévu un premier renforcement substantiel du personnel dans la loi budgétaire de l'année 2000.



Le nombre des assujettis à la T.V.A. imposés par les **dix bureaux d'imposition** (49 fonctionnaires et 8 employés) au courant de l'année 1999 s'élève à 16.297 (nombre des exercices imposés : 32.858). En outre, le bureau d'imposition 10 à Luxembourg (assujettis étrangers) a procédé à l'établissement de 1.035 décomptes / titres de recettes pour des opérations économiques isolées (montant de la TVA : 202.229.353.- Flux).

Le supplément de T.V.A. résultant des rectifications et des taxations d'office (*sans* les taxations d'office pour défaut de déclaration) s'élève à 1.566.701.840.- Flux.

Les 6 à 8 fonctionnaires du **Service de contrôle extérieur** ont procédé aux contrôles approfondis de 41 entreprises (99 exercices). Le supplément de taxe résultant des vérifications approfondies traditionnelles s'élève à 164.358.531.- Flux. Dans le cadre de la lutte contre la fraude organisée, ledit service a effectué des enquêtes dans 26 entreprises (supplément de taxe constaté : 691.813.444.-).

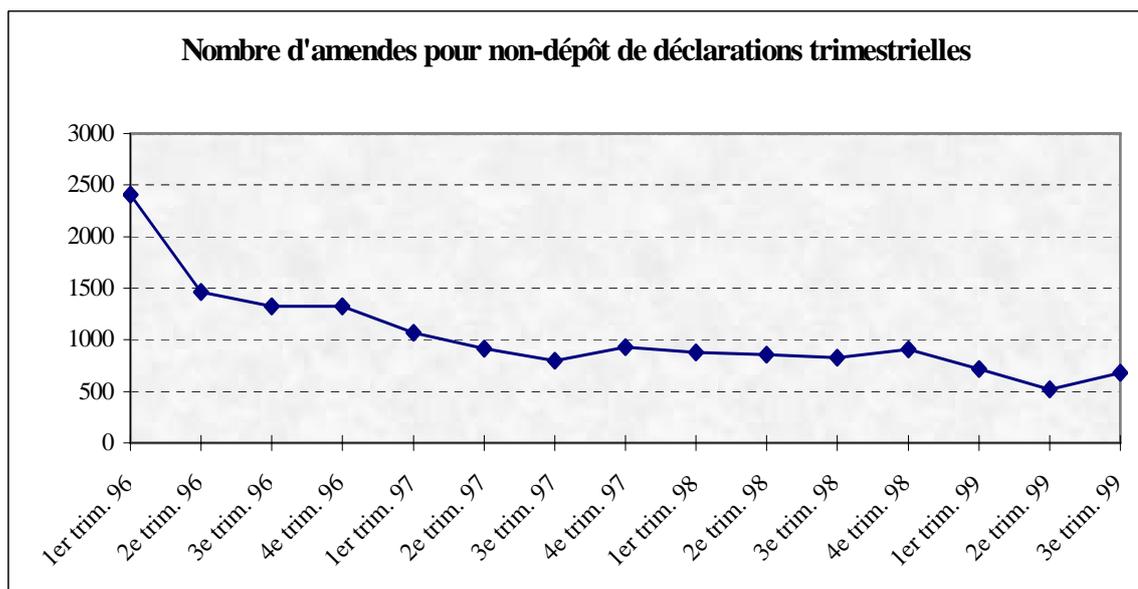
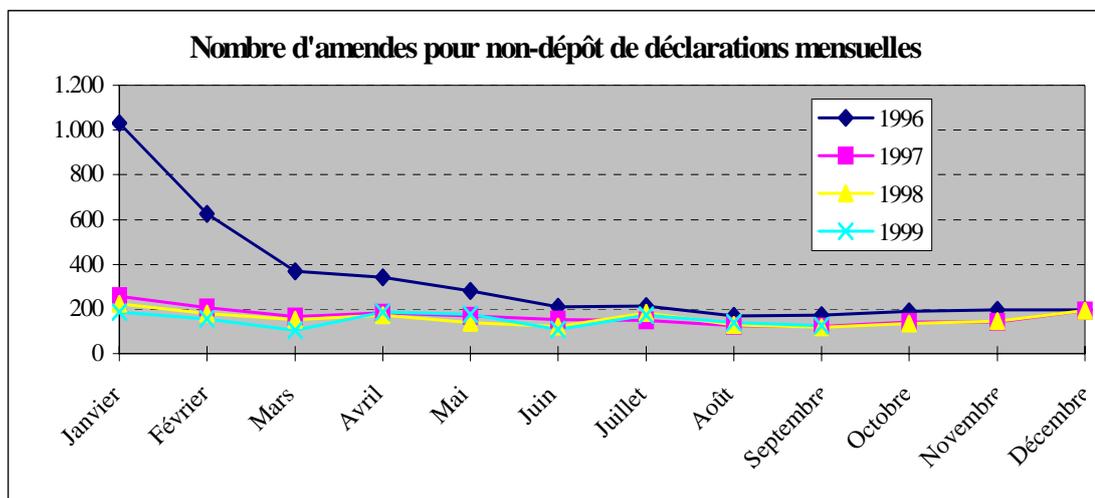
Le service en question a participé à 2 contrôles multinationaux organisés dans le cadre du programme européen FISCALIS simultanément dans plusieurs États membres de l'Union européenne. - Les assistances mutuelles et les contrôles multinationaux ont engagé 26,5 % du temps de travail disponible.

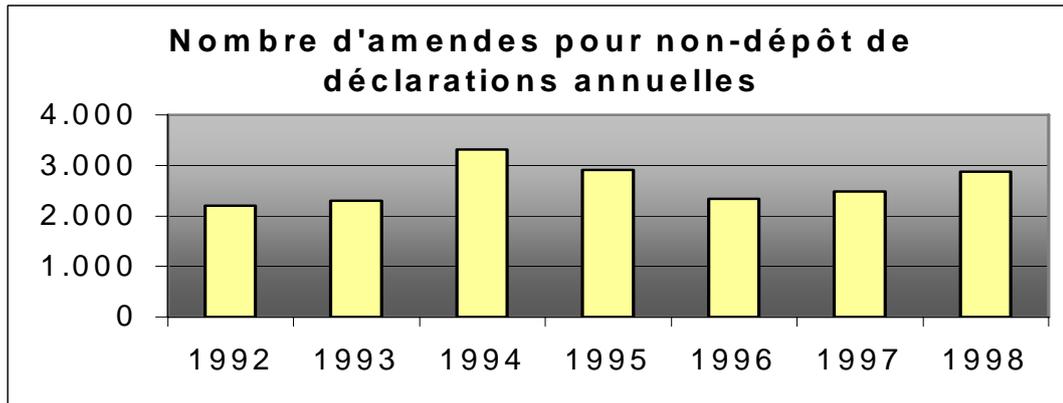
Il faut préciser que 3 fonctionnaires dudit service font actuellement partie du groupe de maintenance du programme d'aide au contrôle ESKORT (cf. page 22).

Le **programme des amendes**, une application qui surveille automatiquement le non dépôt des déclarations périodiques et annuelles a été installé à la fin de 1995; après avoir effrayé bien des assujettis au début de son fonctionnement, le logiciel donne aujourd'hui entière satisfaction et l'administration est contente de pouvoir constater un nombre décroissant d'amendes notifiées. Il reste un noyau de récidivistes incorrigibles : voir sous « actions particulières » ci-après.

Le nombre des dernières amendes notifiées

- pour non dépôt de la déclaration du mois de septembre '99 est de 126, ce qui représente 2,24% des assujettis devant remettre une déclaration mensuelle,
- pour non dépôt de la déclaration du 3<sup>e</sup> trimestre '99 est de 684, ce qui représente 7,30% des assujettis inscrits sous le régime des déclarations trimestrielles,
- pour non dépôt de la déclaration de l'année 1998 est de 2.869, ce qui représente 9,21% du total des assujettis actifs au 31/12/98 (31.147).

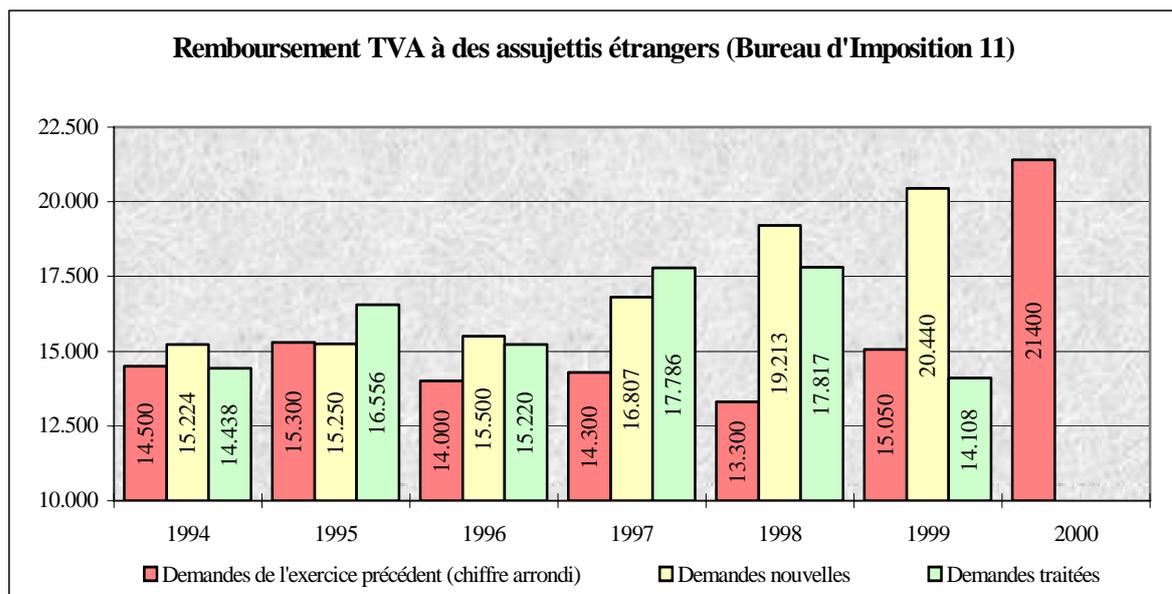




La mise en valeur de ces statistiques a révélé qu'il y a un noyau d'assujettis qui malgré plusieurs amendes fiscales ne respectent toujours pas leurs obligations déclaratives. Tant les fonctionnaires des bureaux d'imposition que ceux du Service du contrôle extérieur ont participé à des actions concertées à l'encontre de ces assujettis. Dans ce cadre, plus de 200 **sociétés fictives (sociétés boîte aux lettres)** ont été radiées d'office faute d'une activité économique réelle.

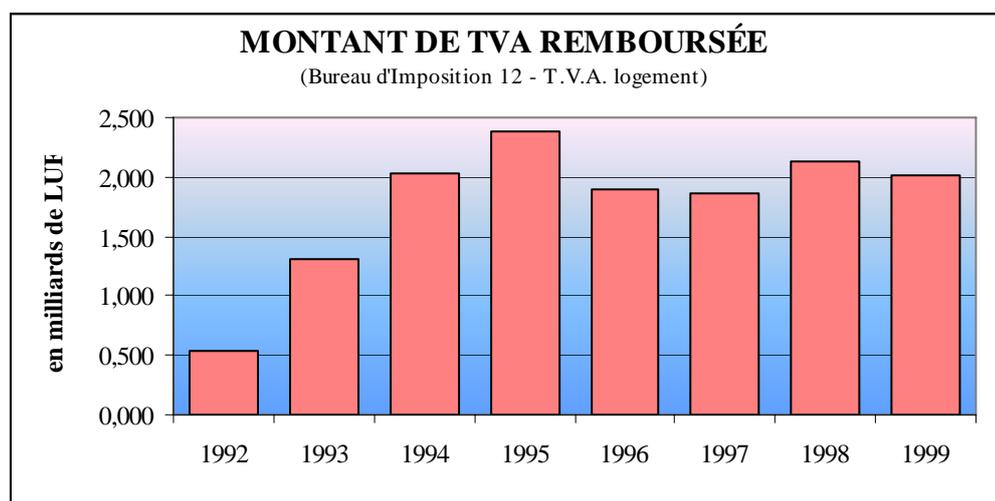
Dans le même ordre d'idées, des **contrôles de plusieurs sociétés de domiciliation** ont provoqué la radiation d'office de 70 dossiers.

En matière de **remboursement de la T.V.A. à des assujettis étrangers** non résidents dans le cadre de la réglementation basée sur les 8<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> directives de l'U.E., 20.440 demandes sont entrées au **bureau d'imposition 11** (5 fonctionnaires et 3 employés<sup>2</sup>). En rapport avec 14.108 demandes traitées, 13.971 décisions ont été prises, dont 1.195 décisions de rejet. Le montant total des remboursements s'élève à 738.920.515.- LUF; ±21.400 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/99 (±15.000 demandes au 1/01/99).



<sup>2</sup> dont 2 fonctionnaires dans le sous-service 'Franchises'

Dans le cadre du règlement grand-ducal du 21 décembre 1991 relatif à l'affectation d'un **logement** à des fins d'habitation principale, 9.925 demandes de **remboursement de la T.V.A.** (9.205 en 1998) ont été présentées au **bureau d'imposition 12** (6 fonctionnaires et 4 employées). Sur 8.479 demandes traitées, 215 ont dû être rejetées (108 en 1998) ; 7.576 demandes n'ont pu être traitées jusqu'au 31/12/99 (6.130 demandes au 1/01/99). - En 1999, le montant des remboursements s'élève à 2.010.887.067.- LUF sur 2.703 créations et 2.818 rénovations de logements. - **Depuis le 1/07/91, le total des remboursements s'élève à plus de 14,1 milliards (14.149.714.321.-) LUF sur 25.518 créations et 23.602 rénovations d'habitations.**



En ce qui concerne les 42 **compagnies d'assurances** (1998 : 54)<sup>3</sup> inscrites au bureau d'imposition 4 pour les besoins de l'impôt sur les assurances et de l'impôt dans l'intérêt du service d'incendie, aucune imposition n'a pu être établie (1998 : 107), ledit bureau d'imposition a dû donner priorité aux dossiers T.V.A., les impositions manquantes seront notifiées début 2000. De toute façon, le paiement de l'impôt se fait sur la base des déclarations périodiques. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement de 172 décomptes / titres de recette relatifs à des opérations isolées (1998 : 215) ayant rapporté 103.922.617 LUF (1998 : 78.554.136 LUF).

La troisième édition de la « **Journée de la T.V.A.** » s'est déroulée à Mondorf-les-Bains où un inventaire des problèmes concernant les bureaux d'imposition et la Recette centrale a été fait. Après les exposés concernant l'imposition des ventes à distance, l'épuration des fichiers (radiation des sociétés fictives) et la coopération avec l'Administration des Contributions directes, les principaux sujets traités dans les ateliers étaient le manque de personnel, l'introduction des nouveaux produits informatiques (ESKORT, présélection et imposition automatique), l'organisation des bureaux et le besoin de formation continue.

Monsieur Joseph SCHAACK, Secrétaire d'État à la Fonction Publique et à la Réforme Administrative a bien voulu rehausser le cadre de ce séminaire en exposant les vues et projets du nouveau Gouvernement en matière de réforme administrative et surtout en ce qui concerne les relations avec le public.

<sup>3</sup> le nombre décroissant de compagnies d'assurances immatriculées est dû à diverses fusions et disparitions de compagnies, respectivement à la radiation d'office du fichier suite à la spécialisation sur la branche « Vie » qui est exonérée de l'impôt sur les assurances depuis 1991

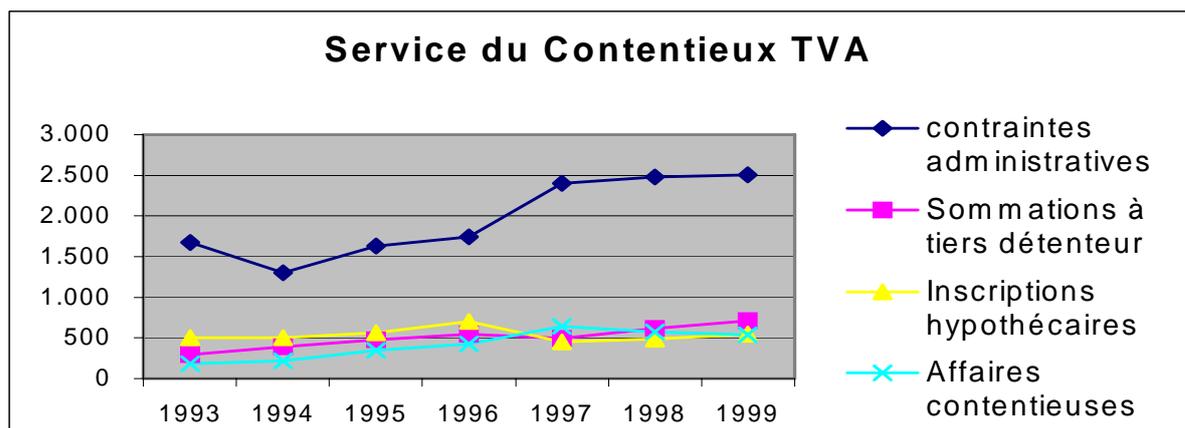
#### 4 - SERVICE CONTENTIEUX

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 rédacteur principal)

En vue du recouvrement des arriérés de taxe sur la valeur ajoutée, 2.510 **contraintes administratives** (2.478 en 1998) ont été rendues exécutoires et 715 **sommations à tiers détenteurs** (618 STD signifiées en 1998) ont été autorisées. 1.120 dossiers (1.046 en 1998) ont été transmis aux **huissiers de justice** afin de continuer la procédure de recouvrement forcé contre des assujettis n'ayant pas obtempéré à un premier commandement de payer leur notifié par la voie postale.

Au courant du mois de décembre 1999, 503 **inscriptions de l'hypothèque légale** ont été prises en vue de proroger les garanties du Trésor public pour le recouvrement de ses créances de l'année 1996, alors que 39 inscriptions sur contrainte ont été prises au cours de la même année.

Le service des affaires contentieuses a traité par ailleurs 541 affaires, dont 35 en rapport avec des faillites et 25 ayant eu pour objet les droits privilégiés et hypothécaires du Trésor. Il a participé à diverses réunions de concertation entre créanciers privilégiés auprès des notaires et des autorités judiciaires. - 31 **assignations en justice** (concernant toutes l'arrondissement judiciaire de Luxembourg) sont venues s'ajouter aux affaires encore pendantes devant les instances judiciaires.



Eu égard au besoin ressenti de plus en plus fréquemment par les assujettis de venir s'expliquer de vive voix pour mieux faire comprendre les raisons de leurs difficultés à s'acquitter dans les délais de leurs obligations fiscales, respectivement en vue d'obtenir l'adhésion de l'administration, soit à des plans de restructuration, soit à des demandes d'échéances de paiements à plus ou moins longue durée, des entrevues ont été accordées par les fonctionnaires du même service aux représentants de plusieurs dizaines d'entreprises d'une importance certaine implantées dans le pays.

Enfin, 71 dossiers d'assujettis, à l'égard desquels toutes les actions et procédures de recouvrement ont été épuisées, tout en restant infructueuses, ont été transmis aux autorités compétentes en vue de l'assignation en faillite : 48 en ont été **mises en faillite** jusqu'au 31/12/99.

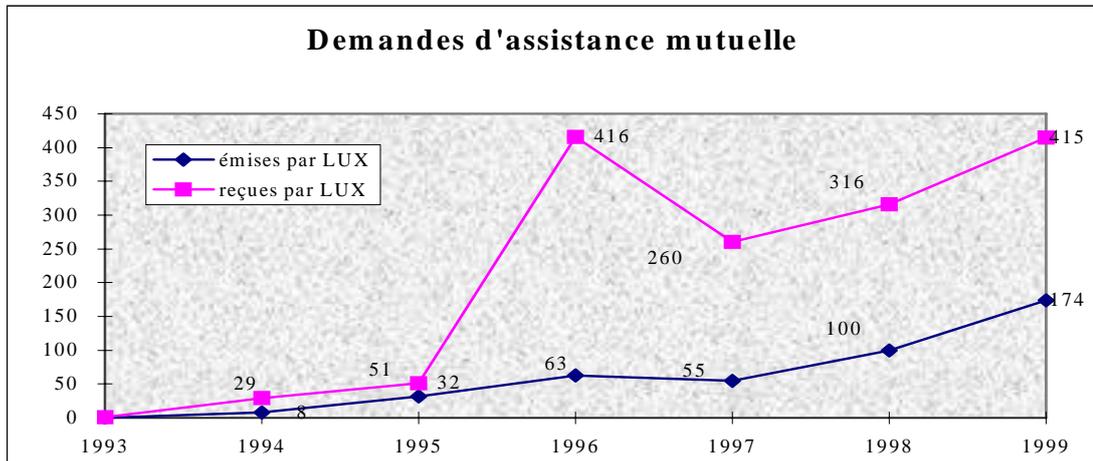
#### Travaux envisagés pour 2000

Réorganisation de la Recette centrale (11 fonctionnaires et 8 employés), notamment pour ce qui concerne l'uniformisation des procédures de recouvrement.

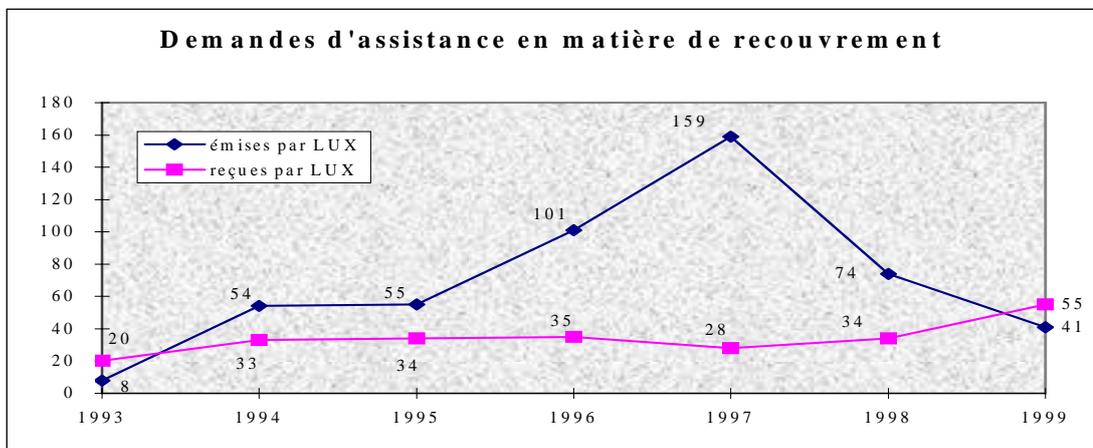
## 5 - SERVICE COOPÉRATION ADMINISTRATIVE

(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur de direction, 1 commis adjoint)

Dans le cadre de l'**assistance mutuelle** administrative sur les plans respectifs des C.E. et du Benelux, 415 enquêtes ont été effectuées par les services d'imposition et de contrôle extérieur sur demande des autres États membres. L'administration a formulé 174 demandes d'assistance mutuelle administrative.



L'administration a été saisie par d'autres États membres de l'Union européenne et du Benelux de 55 demandes d'**assistance pour le recouvrement** de la T.V.A. De son côté, l'administration a présenté 41 demandes de recouvrement aux autres États membres de l'Union européenne.



Les modifications et tests en rapport avec le programme relatif au système V.I.E.S. (VAT INFORMATION EXCHANGE SYSTEM) ainsi que la surveillance du fonctionnement de ce système ont été poursuivis.

Le service de la coopération administrative en matière de T.V.A. (SCAT : 2 fonctionnaires et 2 employées) a collecté et saisi dans le susdit système informatique V.I.E.S. les données relatives aux états récapitulatifs obtenues des fournisseurs intracommunautaires luxembourgeois et concernant le volume de leurs livraisons intracommunautaires à des clients identifiés dans d'autres États membres. Le nombre de lignes correctes provenant des états récapitulatifs trimestriels déposés en 1999 s'élève à 141.063 lignes qui se répartissent sur les trimestres suivants:

93/1 – 98/3	2 233	lignes correctes
98/4	30 748	lignes correctes
99/1	35 028	lignes correctes
99/2	37 664	lignes correctes
99/3	35 393	lignes correctes
Total	141 063	lignes correctes

Au cours de l'année 1999, 45 210 contrôles de validité du numéro d'identification d'opérateurs intracommunautaires identifiés dans les autres États Membres de l'Union européenne ont été effectués.

### Travaux envisagés pour 2000/2001

Il s'agit en l'occurrence d'un projet pilote pour

- la mise en place d'un système de collecte par transfert électronique, dans le cadre de V.I.E.S. des données concernant les livraisons intracommunautaires;
- la vérification de la validité des numéros d'identification des opérateurs intracommunautaires d'autres États membres via Internet.

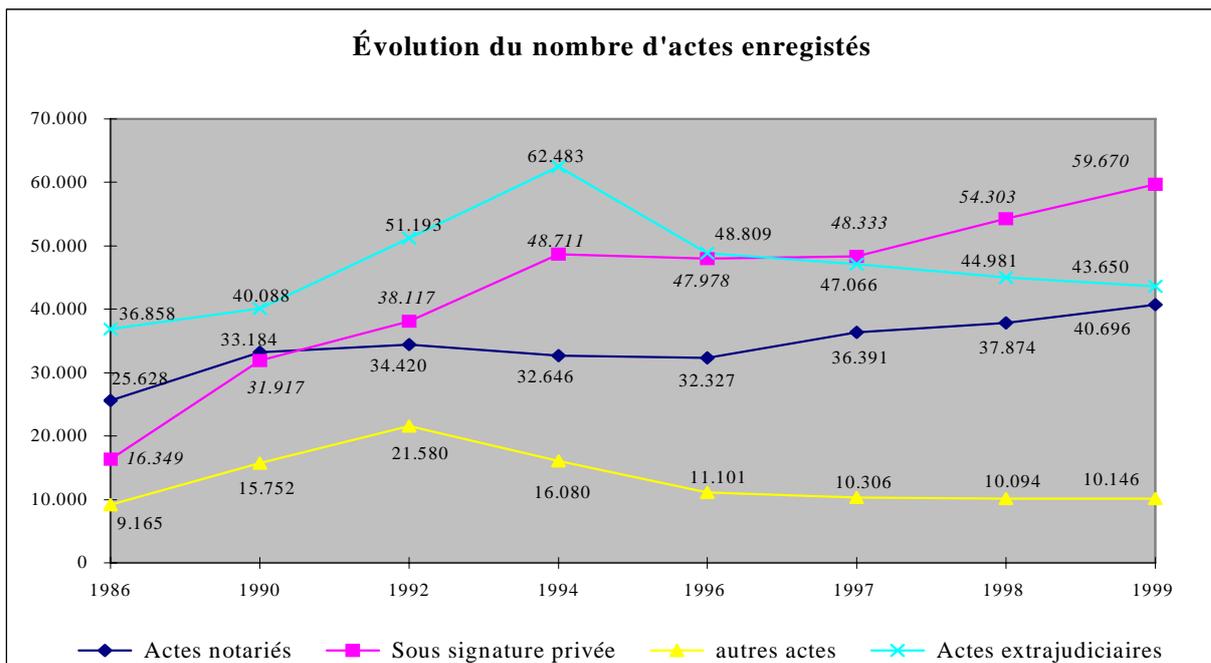
## DIVISION III: AUTRES IMPÔTS SUR LA CIRCULATION JURIDIQUE DES BIENS

(Enregistrement - timbres - successions - hypothèques - notariat)

(2 inspecteurs de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur)

Pour l'année 1999, l'activité des bureaux d'enregistrement et de recette (71 fonctionnaires et 10 employés) et des bureaux des hypothèques (23 fonctionnaires et 3 employés) peut être résumée dans les chiffres qui suivent:

### I. Bureaux d'enregistrement et de recette



**1) actes enregistrés**

a) actes notariés	40.696
b) actes administratifs	4.066
c) actes de prêt - Banque & Caisse d'Épargne	6.080
-	
d) actes sous seing privé	59.670
e) actes d'huissiers	43.181
f) actes judiciaires	469

**2) déclarations de successions déposées**

a) déclarations passibles de droits	1.098
b) déclarations exemptes	2.794
c) redressements opérés (majorations)	289

**3) taxe d'abonnement des sociétés**

a) dossiers traités	7.200
b) dossiers redressés	6.000

**4) divers**

a) ouvertures de coffres-forts (Loi 28.1.1948)	79
b) visites des lieux	604

**5) arrangements transactionnels (soumissions)** 103

**6) contraintes et saisies sur salaire** 48

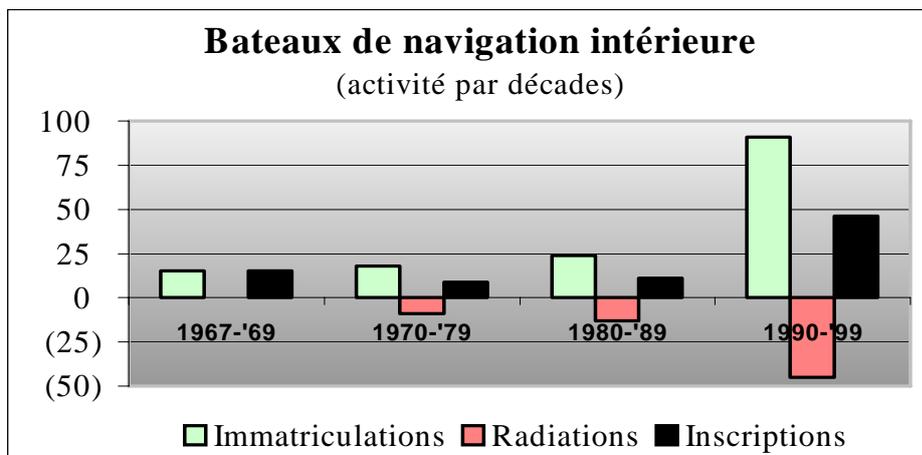
**7) confection d'extraits de mutations (information aux Cadastre et Contributions)** 4.266

**II. Bureaux des hypothèques (Luxembourg 1, Luxembourg 2, Diekirch)**

transcriptions	16.591
inscriptions	22.596
mainlevées	11.970
cases hypothécaires délivrées	60.520
recherches effectuées	95.728
états délivrés	2.742
copies effectuées	123.259

### III. Service d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure

Au courant de l'année 1999, le bureau des hypothèques fluviales à Grevenmacher a immatriculé 16 bateaux de navigation intérieure et en a radié 3 ; 81 sont inscrits au 31/12/99.



IV. Le Service des dispositions de dernière volonté (1 employée) a enregistré 7.227 demandes, dont 4.963 demandes d'inscriptions et 2.264 demandes de recherches.

### III. Divers

En matière législative et réglementaire l'administration a prêté son concours à l'élaboration du règlement grand-ducal du 9 juillet 1999 déterminant le modèle du nouveau **permis de chasse**.

Elle a présenté au Ministre des Finances un avant-projet de loi en matière **d'Habitations à bon marché** prévoyant une refonte complète des dispositions fiscales dans ce domaine <sup>4</sup>.

**Des instructions** en matière d'enregistrement et de successions ont été communiquées aux receveurs, notamment celle ayant pour objet de donner une base plus solide aux estimations de certains actifs renseignés dans les **déclarations de succession**.

L'édition '99 des « **Journées du Receveur** » s'est tenue au Domaine Thermal de Mondorf-les-Bains. Les thèmes principaux y traités se rapportent à l'évaluation définitive des résultats concernant un contrôle des agents immobiliers, à la coopération entre receveurs et vérificateurs de la TVA, aux premières expériences avec l'EURO ; le point sur certains problèmes en matière domaniale a été fait et l'évolution des affaires litigieuses a été exposée. Il importe de relever qu'au cours du séminaire l'administration a eu une entrevue très instructive avec des représentants du notariat et que la rencontre a été clôturée en présence de Monsieur le Ministre du Budget lequel a pris position sur un nombre de problèmes inhérents à des dossiers relevant de son ressort.

Concernant **l'automatisation des bureaux**, il y a lieu de signaler que l'informatisation de la table des décès (table 33) est dans la phase finale. Le projet a été retardé suite à divers

<sup>4</sup> Cet avant-projet de loi en matière d'**habitation à bon marché** apporte une simplification extrême par rapport à la procédure actuelle de l'octroi de la faveur fiscale tant au profit des demandeurs qu'à l'administration et aux notaires.

Elle permet notamment de renoncer à la procédure de l'établissement et de la conservation du revenu cadastral. L'approche sociale actuelle, qui est soumise à une série de conditions désuètes, incontrôlables, respectivement facilement contournables et étrangères à l'actuel niveau de vie, est complétée par une approche fiscale, à savoir l'égalité du citoyen devant la loi fiscale, et ne devrait pas donner lieu à des pertes fiscales, malgré un nombre plus élevé de bénéficiaires.

problèmes techniques, non prévisibles lors de l'étude, et apparus au moment de l'élaboration du programme. Une dernière version de test est prévue pour le mois de janvier 2000.

Le programme de l'état 21 (destiné à la surveillance et au contrôle des prix et des évaluations immobilières), élaboré pendant l'année 1999, sera implémenté au début de l'année 2000.

Pour des raisons d'ordre pratique, l'implémentation des deux programmes se fera en même temps. La formation aux deux logiciels sera réalisée simultanément.

Dans le domaine **holding**, le service de surveillance a poursuivi l'inspection sur place des livres des sociétés de participations financières. Quelques contraventions mineures ont été signalées aux sociétés concernées aux fins de redressement.

En vue de se conformer aux dispositions de l'arrêté grand-ducal du 1<sup>er</sup> mars 1948 les **marchands de biens** ont présenté 48 répertoires pour être côtés par première et dernière et paraphés sur chaque feuille par un inspecteur de la direction.

Quant à l'introduction de l'**euro** dans le Grand-Duché, l'administration a prêté ses services à l'établissement d'un inventaire des procédures administratives et à la modification éventuelle des textes de loi lors du basculement définitif de l'euro.

**Travaux envisagés :**

L'administration maintiendra sa collaboration au sein d'un groupe de travail institué depuis des années en vue de la mise en place de la **publicité foncière**.

Comme par le passé l'administration sera représentée au groupe juridique en vue de la préparation de la phase définitive de l'introduction de l'**euro**.

**DIVISION IV: DOMAINES**

*(1 inspecteur de direction 1<sup>er</sup> en rang, 1 inspecteur principal, 1 chef de bureau adjoint, 1 commis principal, 1 employée)*

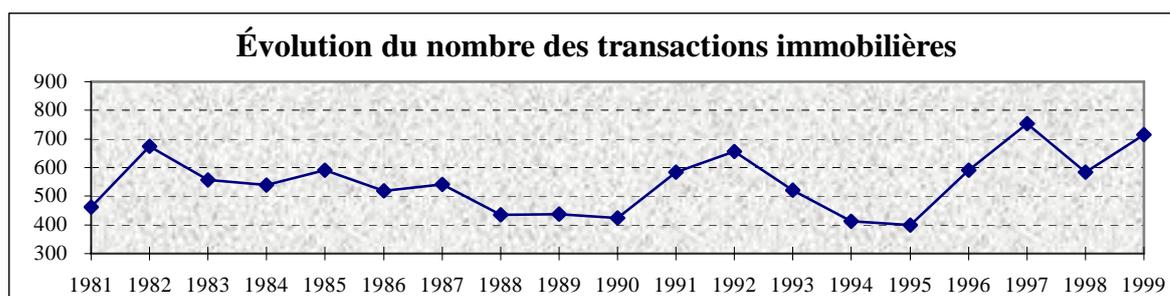
**- Biens mobiliers**

65 ventes mobilières ont été organisées par les receveurs cantonaux pour l'aliénation de divers produits des domaines de l'Etat et d'objets mobiliers désaffectés des services de l'Etat.

**- Immeubles**

Dans le cadre des transactions relatives au patrimoine immobilier de l'Etat l'administration a pourvu à l'établissement de:

Evolution du nombre des transactions immobilières							
Année	Compro- mis	Actes ordinaires	Actes« Fonds des routes »	Baux ordinaires	Baux « parking – fonction- naires »	Conven- tions diverses	TOTAL
1981		312	80	71			463
1982		351	238	85			674
1983		325	148	85			558
1984		304	70	94	71		539
1985		427	17	68	78		590
1986		351	45	92	31		519
1987		231	73	60	178		542
1988		235	46	88	67		436
1989		236	87	58	57		438
1990		114	97	48	165		424
1991		170	83	56	276		585
1992		270	70	85	231		656
1993		139	63	46	272		520
1994		195	38	64	115		412
1995	88	105	59	60	87		399
1996	130	156	78	63	161	3	591
1997	124	210	84	58	266	12	754
1998	82	120	207	74	98	4	585
<b>1999</b>	<b>94</b>	<b>168</b>	<b>228</b>	<b>107</b>	<b>108</b>	<b>9</b>	<b>714</b>



En plus, l'administration a été le destinataire de 159 compromis de vente / d'échange pour en assumer la rédaction des actes administratifs.

Les receveurs cantonaux ont assisté à 82 réunions du **Comité d'acquisition** (Ministère des Finances). En plus, l'administration était représentée par un délégué à plein temps auprès du comité d'acquisition du Fonds des Routes.

Le nombre des actes signés pour le **Fonds des Routes** a pu être porté à 239 unités. L'établissement de certains actes concernant **l'autoroute Luxembourg – Trèves** s'est avéré particulièrement laborieux en raison de la procédure très avancée du remembrement rural, et ceci notamment à Flaxweiler.

La saisie et le contrôle des données concernant l'inventaire immobilier de l'Etat dans le programme **Archibus** ont été poursuivis intensivement de sorte que les données des fiches manuscrites ont informatisées fin 1999 à concurrence de 86,90%. Un fonctionnaire de la division « Domaine de l'Etat » de la direction a été affecté à raison de 75% de son temps de travail à cette tâche.

## DIVISION V: INFORMATIQUE

*(1 attaché d'administration, 1 inspecteur, 1 chef de bureau adjoint, 1 commis adjoint, 1 expéditionnaire, 1 employé)*

### **Infrastructure informatique**

L'année 1999 était caractérisée par l'extension massive du matériel informatique, sa configuration, l'installation de logiciels de bureautique et de logiciels de sécurisation des données.

#### ***Hardware:***

En matière de **matériel informatique**, l'administration est sur le niveau que tous les bureaux sont équipés du matériel informatique nécessaire et des connexions requises, permettant la mise en place d'applications clients serveurs.

Restent seulement à connecter au réseau de l'administration, deux appareils sur cinq du bureau de Capellen, les trois autres y sont connectés.

Pour cette raison, les applications futures seront exclusivement développées pour **fonctionner en réseau**. Ceci permettra à ce que les informations disponibles sur support informatique ne soient plus limitées à un seul poste, mais seront accessibles et interchangeables par tous les services.

Le nombre et la performance des serveurs ont continuellement augmenté dans les 2 dernières années. Un accroissement substantiel est prévu pour l'année en cours, de sorte que l'administration disposera en fin de l'année 2000 d'une **dizaine de machines serveurs**. Une salle pour ordinateurs est en voie d'aménagement pour que ces machines puissent fonctionner dans de meilleures conditions que c'est actuellement le cas.

Le nombre des **PC** installés dépassera les **250 appareils**. Avec un effectif en machines, tel qu'il existe actuellement, le support des utilisateurs en cas de problèmes techniques ou de manipulation a pris une envergure frôlant la limite des disponibilités de la Division Informatique.

### **Software:**

Du côté informatisation des bureaux, l'accent reposait sur la réalisation d'applications **LOTUS NOTES**. Les projets couvraient

- la gestion de la *correspondance* ;
- la gestion des automatismes aux bureaux des *successions* ;
- la réécriture de l'application du bureau d'imposition 12, ainsi que la reprise des données existantes relatives aux *remboursements de la TVA sur les logements* ; l'application permet aux bureaux enregistrant des actes civils et aux bureaux de la T.V.A. un accès à la banque de données du bureau d'imposition 12 ;
- la table 21 (*fichier des valeurs de biens immobiliers*) a été automatisée, de sorte que les recherches pourront se faire facilement sur plusieurs critères. Cette application permet également un accès des bureaux de la TVA à cette banque de données.
- Une étude visant une application pour compte de la division des Affaires Générales, en vue de la *gestion automatisée du personnel* de l'AED en LOTUS NOTES a été effectuée par la Division Informatique et les résultats ont été soumis pour approbation au CIE.

L'étude d'une application à intégrer dans l'application TVA (EN91) existante au CIE, pour compte du bureau de la **Recette Centrale**, devant automatiser la sélection des assujettis en matière de *contraintes* a été modélisée et a été présentée aux fonctionnaires responsables. Sa réalisation devra se faire au cours de l'année en cours.

Dès à présent, on peut déduire que les priorités des projets suivants seront élevées :

- **Publicité Foncière** ;
- l'automatisation du **Registre de Commerce** et
- la réécriture des applications existantes dans la perspective de l'introduction définitive de l'**EURO**.

### **Cours effectués pour compte des membres de l'administration**

Parallèlement au parc de machines croissant, la demande de formation des utilisateurs à l'informatique évolue rapidement. En collaboration avec l'I.N.A.P.<sup>5</sup>, des cours en WINDOWS NT, en WORD (initiation et pour avancés) et en LOTUS NOTES (une trentaine de journées de cours) ont été organisés.

<sup>5</sup> Institut National d'Administration Publique (ancien I.F.A.)

## **ESKORT**

L'année 1999 a été marquée par l'introduction du produit ESKORT au sein des bureaux d'imposition de Luxembourg-Ville, Diekirch et Esch-sur-Alzette. Rappelons que ce produit a pour finalité d'accroître la rapidité d'exécution et la qualité des contrôles et des impositions en matière de T.V.A., et ceci grâce à une informatisation poussée des procédures de travail visées.

Dans le courant de l'année 1999, un contrat de maintenance a également été élaboré et signé, en vue d'assurer une maintenance aussi bien technique qu'évolutive.

Ainsi, des demandes de changement ont d'ores et déjà été transmises à WM-DATA, DK-Copenhague et au Centre Informatique de l'État afin de disposer dès le début de l'année 2000 d'une version ESKORT adaptée, tenant compte des propositions pratiques émanant des bureaux d'imposition et se basant sur les expériences recueillies grâce à l'utilisation concrète du produit visé.

En ce qui concerne les perspectives pour l'année 2000, il convient de relever deux éléments majeurs, à savoir l'implémentation d'un module de présélection (Analyse de risque) et l'intégration d'un module de proposition d'imposition :

1. Le module de présélection, qui ne fait pas partie du produit ESKORT proprement-dit et dont l'implémentation est à attendre pour le mois de février 2000, a pour objectif de désigner les assujettis à faible risque de fraude en se basant sur une vingtaine de critères élaborés par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

Ce module sera complété par une application de validation globale, qui permettra donc de valider les impositions des déclarations annuelles et de générer des bulletins portant information.

En ce qui concerne les exercices 1996 et 1997, il est à attendre qu'approximativement 3.000 dossiers, non encore imposés à ce jour, pourront ainsi être évacués rapidement. En ce qui concerne l'exercice 1998, le nombre de dossiers à traiter grâce au module de présélection avoisinera les 6.000.

Il est également prévu de mettre à la disposition des bureaux d'imposition des relevés reprenant les déclarations annuelles qui respectent tous les critères de l'analyse de risque, exception faite de ceux relatifs au chiffre d'affaires ou aux différences se rapportant aux acquisitions intracommunautaires et livraisons intracommunautaires.

Les dossiers ainsi définis pourront être rapidement traités dans le cadre du produit ESKORT existant, qui permet notamment de calculer automatiquement les atténuations dégressives.

En conséquence, il est à attendre qu'à l'avenir il sera possible de traiter approximativement 40% des impositions relatives aux déclarations annuelles d'une manière automatisée, c.-à-d. sans l'intervention directe des bureaux d'imposition respectivement en limitant sensiblement l'intervention de ces derniers.

2. Le produit ESKORT en tant que tel connaîtra, à part les adaptations d'ordre pratique, une évolution majeure à savoir l'intégration d'un module générant automatiquement une proposition d'imposition.

Cette proposition d'imposition se basera sur les informations saisies dans le contexte de l'application EN98 et appliquera sur lesdites informations les règles fiscales et

algorithmes mathématiques élaborés par l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

En conséquence, l'agent fiscal disposera d'une proposition d'imposition et ce dès le début de ses investigations. Au contraire du module de présélection visé sous a), le module intégré du produit ESKORT permettra également la production de bulletins portant rectification.

La mise en production dudit module, qui traitera donc les déclarations non retenues par le module de présélection, est à attendre pour la fin de l'année 2000 respectivement le début de l'année 2001.

## **REGISTRE DE COMMERCE**

Le projet de loi concernant la réorganisation du **Registre de Commerce et des Sociétés (R.C.S.)** ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises a été déposé en mai 1999. Il était accompagné de deux projets de règlements grand-ducaux contenant les dispositions d'exécution de la loi.

D'autre part, l'administration a élaboré en collaboration avec le Centre Informatique de l'État un formulaire unique concernant les inscriptions et modifications à effectuer au R.C.S.. Ce formulaire ainsi que le modèle conceptuel des données et le modèle conceptuel des traitements ont été présentés aux préposés des R.C.S. de Luxembourg et de Diekirch.

### **Travaux envisagés :**

Au cours de l'année 2000 il est prévu de commencer la saisie sur support informatique des extraits R.C.S. déposés dans le dossier de chaque entreprise.

## **GROUPES DE TRAVAIL INTERMINISTÉRIELS**

L'administration a été représentée par ses fonctionnaires dans les groupes de travail interministériels "droit comptable", "Centrale des bilans " (Ministère de la Justice), "dumping social" et "entrave administrative" (Ministère des Classes Moyennes), Commission à l'informatique, "EURO", Commission des Loyers, Comité des Domaines (Ministère des Finances), "réforme administrative" (Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative), ... .